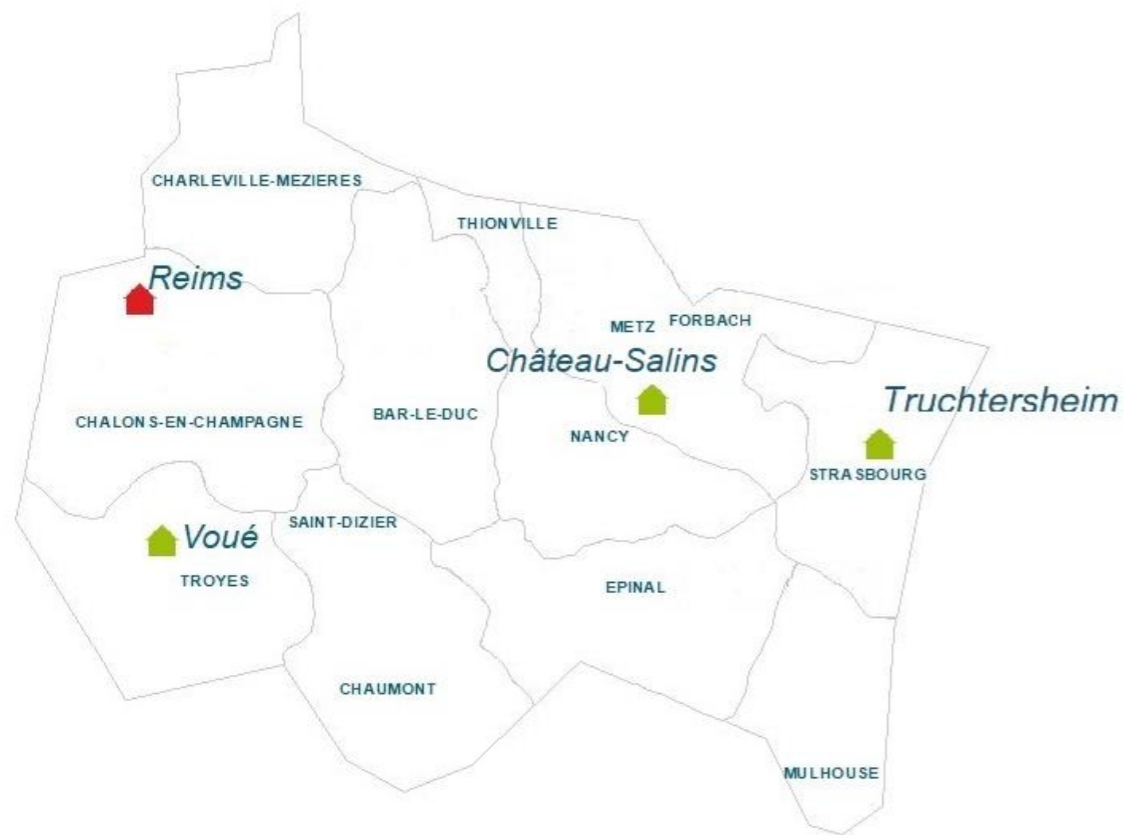


Contexte et objectif

La contamination de l'air par les pesticides est moins documentée que celle dans l'eau ou l'alimentation. A ce jour, il n'existe ni plan de surveillance national, ni valeur réglementaire sur la contamination par les pesticides dans les différents milieux aériens.

Toutefois, la mise en place d'une surveillance à l'échelle nationale des pesticides dans l'air extérieur constitue une priorité définie dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021. ATMO Grand Est réalise des mesures de pesticides depuis 2001.

Stratégie de mesures



En 2022, les pesticides seront mesurés sur 4 sites. Il s'agit de sites urbains ou ruraux sous influences viticulture et/ou grandes-cultures.

Les mesures à Château-Salins seront réalisées au niveau de la rue du Général de Gaulle.

Composés suivis

Le terme "pesticides" couvre par définition deux catégories de produits :

- Les biocides, ou désinfectants, définis comme les substances actives ou produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière, par une action chimique ou biologique ;
- Les produits phytosanitaires, essentiellement destinés à protéger les végétaux.

Une liste d'une centaine de substances actives sont recherchées dans les prélèvements hebdomadaires. Elles ont été priorisées par l'Anses¹ sur la base de leurs caractéristiques de danger et de critères d'utilisation, d'émission et de persistance dans l'air. Des substances d'intérêt régional ont également été ajoutées.

¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

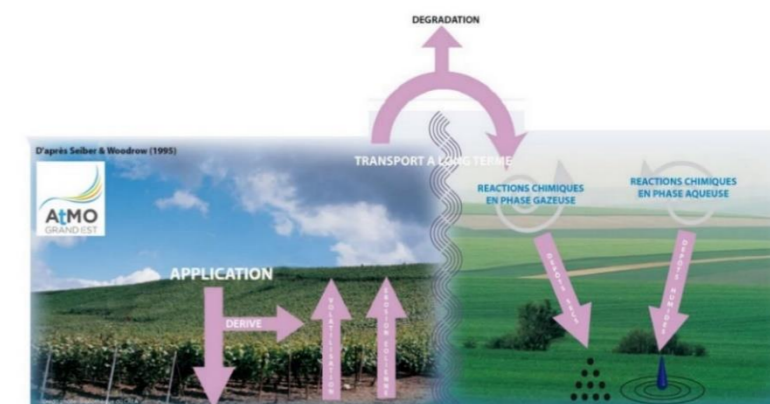


Appareil de prélèvement

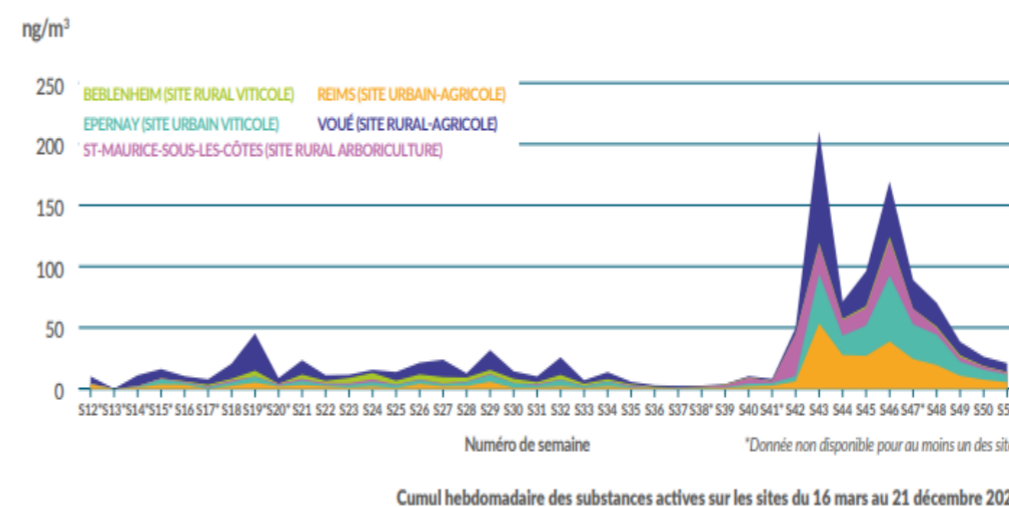
Origine des pesticides dans l'air

La contamination de l'atmosphère par les pesticides en phase gazeuse ou particulaire peut se faire selon trois voies :

- Par dérive au cours du traitement ;
- Par volatilisation des substances déposées suite aux traitements ;
- Par érosion éolienne, qui remet en suspension des particules de sol sur lesquelles des pesticides peuvent être fixés.



Résultats des mesures réalisées en 2020



39 substances actives quantifiées, tous sites confondus.

7 substances communes aux 5 sites : 3 fongicides et 4 herbicides.

Le site de Voué sous influence agricole se démarque des autres sites au printemps et en été avec un cumul plus important par rapport aux autres sites. Une période moins chargée en substances actives est observée de mi-août à fin septembre pour l'ensemble des sites. Le cumul est ensuite en hausse sur l'ensemble des sites, excepté sur Beblenheim.